


ANNEXE 7:
Diaporama Action concertation n°4

PPRMT Valenciennes

**Action de concertation
n°4**

le 13 avril 2007



PPRMT Valenciennes

- Où en sommes nous ?
- Les modalités de prise en compte de vos remarques
- Le déroulement de la consultation officielle et de l'enquête publique
- Communiquer avec les populations



PPRMT Valenciennes

Où en sommes nous ?



PPRMT Valenciennes

Dernière réunion (AC3):

- Présentation des documents réglementaires et de la carte de zonage
- Explication de la prise en compte des remarques des communes
- Validation des cartes d'aléas et d'enjeux

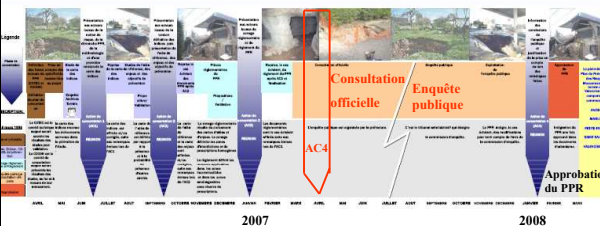

Prochaine étape:

- lancement de la consultation officielle



PPRMT Valenciennes

Planning d'élaboration du PPRMT

PPRMT Valenciennes

Les modalités de prise en compte de vos remarques



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

Ville de Valenciennes et CAVM:

- remet en cause le classement des aléas en 3 catégories
- demande d'indiquer clairement au règlement que l'on fasse passer une zone d'aléa fort à une zone d'aléa moyen à faible
- s'interroge sur la désignation du service qui sera chargé de l'application du PPR et le problème de responsabilité



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

Ville de Valenciennes et CAVM:

Réponse:

- Concernant le PPR mouvement de terrain valenciennois, l'aléa fort correspond à des cavités avérées avec mouvement attendu d'intensité forte. Cet aléa correspond donc à des secteurs qui sont exposés à des risques considérables
- le PPR ne permet pas de prévoir le changement de classification de l'aléa, seule une révision du PPR le permet en cas de comblement de cavité.
- L'application du PPR ne modifie pas les modalités d'instruction des actes d'urbanismes. Les services instructeurs ont en charge l'application du PPR, le pétitionnaire est informé de la présence de carrière et doit s'engager à prendre en compte ce risque.



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

CAVM:

- s'interroge sur la précision de la cartographie et le problème des sites implantés en limite de zone ou en zone blanche



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

CAVM:

Réponse:

- la cartographie du PPR a été réalisée au 1/5000 pour être superposée au cadastre
- Dans le cas d'une construction située sur 2 zones d'aléas différentes, le règlement de l'aléa le plus contraignant sera appliqué.



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

Chambre d'agriculture:

- remet en cause le principe d'inégalité entre les zones situées en PNU et PAU et demande la possibilité de construire des bâtiments agricoles pour d'autres raisons que la seule mise aux normes.



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

Chambre d'agriculture:

Réponse:

- en zone vert foncé, il a été ajouté l'autorisation de construction pour extension ou construction de bâtiments pour le maintien de l'activité agricole.



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

SIAV:

- Indique que ne sont pas concernés par le PPR les seuls réseaux d'eaux usées et pluviales
- souhaite que les diagnostics des réseaux soient moins fréquents, que soit précisé le type de test à réaliser et la définition du caractère de vétusté
- souligne le fait qu'il n'y ait pas de distinction concernant les prescriptions entre les zones rouge vert foncé et bleu foncé.



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

SIAV:

Réponse:

- Le délai de contrôle des réseaux suite à leur diagnostic passe de 5 à 10 ans;
- Modification du règlement qui intègre le fait qu'un réseau réalisé il y a moins de 5 ans n'est pas soumis à l'obligation de diagnostic dans un délai d'un an après approbation du PPR;
- Modification des prescriptions qui intègrent les réseaux d'eau potable et de gaz;
- Les délais de diagnostic entre la zone rouge d'une part et les zones bleu foncé/ vert foncé d'autre part ont été différenciés
- Concernant le type de test et la nécessité ou non de réparation des réseaux, le PPR impose uniquement une obligation de résultat. Le choix du test est donc laissé à l'initiative du gestionnaire et il est demandé la réparation systématique du réseau en cas de fuite uniquement.



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

Conseil général:

- transmet des informations sur une zone de carrière à Valenciennes qui a été remblayée. Il demande la modification de l'aléa sur cette zone (passage en aléa nul).



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

Conseil général:

Réponse:

- Sur la zone de carrière du collège Watteau, l'aléa est modifié suite aux études transmises. Il apparaît que cette carrière a été remblayée et clavée, un aléa faible F1 sera conservé sur cette zone.
- Dans la cour du collège watteau, l'ensemble des études fournies n'a pas révélé de présence de cavités liées aux carrières souterraines dans la zone. L'aléa sera donc nul F0



PPRMT Valenciennois

Remarques des membres du COCON

Remarques concernant l'inconstructibilité en zone rouge et vert foncé lors de l'AC3

A la suite de ces remarques, le règlement a été modifié:

- Conformément au guide méthodologique, il est admis que certains projets puissent être autorisés moyennant cependant le comblement préalable des carrières et sous réserve que le projet ne puisse se faire autrement (localisation, orientation, ...) Toutefois, il reste recommandé de ne pas construire.
- une zone orange a été rajoutée en PNU. Elle concerne les zones d'aléa F2 pour lesquelles la présence de carrière n'est pas clairement identifiée mais pour lesquelles tout un faisceau d'indices tend à montrer qu'elles existent. Dans cette zone, les constructions seront autorisées, une étude de sol préalable est prescrite.



PPRMT Valenciennois

Prise en compte des remarques sur les aléas et les enjeux

- Respect de la définition des enjeux (PNU et PAU)
- Actualisation des enjeux en fonction d'une autorisation d'urbanisme déjà octroyée





PPRMT Valenciennes

Prise en compte des remarques sur les aléas et les enjeux

- De nouveaux permis et CU ont été transmis par les communes de Valenciennes, Marly et Anzin
- Ces zones ont été reclassées en PAU



PPRMT Valenciennes

Rappel des objectifs généraux du PPR:

- Ne pas exposer de nouveaux biens vulnérables au danger
- Ne pas aggraver les phénomènes
- Ne pas aggraver les risques



PPRMT Valenciennes

Le zonage réglementaire du PPR

Type d'occupation des sols Aléa		Partie non urbanisée (PNU)	Parties actuellement urbanisées (PAU)
Aléa fort		Zone vert foncé	Zone rouge
Aléa moyen	F2 bis, F2 ter Carrière avérées	Zone vert foncé	Zone bleu Foncé
	F2 Forte probabilité	Zone orange	Zone bleu Foncé
Aléa faible		Zone vert clair	Zone bleu clair



PPRMT Valenciennes

Objectifs par zone



PNU d'aléa moyen / fort.

Il s'agit de zones non urbanisées où la présence de carrières est avérée. L'objectif est de préserver ces zones de toute urbanisation. Il s'agit de ne pas aggraver le risque en exposant de nouveaux enjeux à l'aléa.



PNU d'aléa moyen (aléa F2)

Il s'agit de zones non urbanisées dans des secteurs où la présence de cavités n'est pas définie clairement (présence avérée sans localisation précise, faisceau d'indices important : effondrements localisés, études microgravimétriques, ...) La recherche de cavités y est prescrite. Si présence avérée, l'inconstructibilité est recommandée ou la mise en œuvre d'ouvrage de stabilisation est prescrite.



PPRMT Valenciennes

Objectifs par zone



PNU d'aléa faible.

Il s'agit de zones non urbanisées dans des secteurs où la présence de cavités n'est pas avérée mais où un faisceau d'indices induit certaines précautions. Les objectifs sont de mettre en œuvre des mesures de reconnaissance géotechniques préalables à la mise en place de constructions neuves (étude géotechnique de recherche de cavités prescrites pour les ERP et ICPE ou recommandées pour les autres constructions) est de permettre une urbanisation **perenne** eu égard aux résultats des mesures de reconnaissance géotechnique et des cavités éventuellement mises en évidence.



PPRMT Valenciennes

Objectifs par zone



PAU d'aléa fort

Il s'agit de zones urbanisées en présence de cavités avérées dont l'état ou la taille induisent des travaux économiquement conséquents. L'objectif est donc de stopper l'urbanisation initiée sur ce secteur de risque sauf à assurer la sécurité des biens et des personnes de manière pérenne.



PAU d'aléa moyen

Il s'agit de zones urbanisées en présence de cavités avérées ou où la présence de cavités n'est pas définie clairement (présence avérée sans localisation précise, faisceau d'indices important : effondrements localisés, études microgravimétriques, ...) La recherche de cavités y est prescrite pour permettre une urbanisation **perenne** eu égard aux résultats des mesures de reconnaissance géotechnique et des cavités mises en évidence.





PPRMT Valenciennes

Objectifs par zone



PAU d'aléa faible

Il s'agit de zones urbanisées dans des secteurs où la présence de cavités n'est pas avérée mais où un faisceau d'indices induit certaines précautions. L'objectif est de mettre en oeuvre des mesures de reconnaissance géotechniques préalables à la mise en place de constructions neuves (étude géotechnique de recherche de cavités prescrites pour les ERP et ICPE ou recommandées pour les autres constructions) est de permettre une urbanisation pérenne eu égard aux résultats des mesures de reconnaissance géotechnique et des cavités mises en évidence.



PPRMT Valenciennes

Principes des mesures sur l'existant

- Évacuation hors zone d'aléa des eaux (eaux usées et pluviales)
- Diagnostic des réseaux et travaux (eaux usées, pluviales et eau potable)
- Les réseaux transporteurs de gaz doivent pouvoir supporter sans dommage des mouvements d'amplitude limitée (diagnostic et travaux)



PPRMT Valenciennes

Mesures sur l'existant

	Gestion des Eaux Pluviales / Usées - Assainissement					Suivi Etat du réseau
	En présence de réseaux collectifs				En l'absence de réseaux collectifs	
	Raccordement des branchements particuliers	Diagnostic des réseaux EP EU	Réparation après diagnostic	Étanchéification / évacuation hors zone d'aléa du réseau	Mise en oeuvre de dispositifs d'assainissement étanches et évacuation hors zone d'aléa	
Vert Foncé	5 ans	2 ans	2 ans	5 ans	5 ans	Tous les 10 ans
Orange	3 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	
Vert Clair	5 ans	2 ans	5 ans	5 ans	5 ans	
Rouge	2 ans	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	
Bleu Foncé	2 ans	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	
Bleu Clair	5 ans	2 ans	5 ans	5 ans	5 ans	



PPRMT Valenciennes

La consultation officielle et l'enquête publique



PPRMT Valenciennes

Le PPR est réglementairement constitué:

- d'une note de présentation, explicitant la manière dont est réalisé le document,
- de documents graphiques (cartographie communale établie au 1/5000^{ème}) délimitant les zones faisant l'objet de dispositions réglementaires (zonage réglementaire),
- d'un règlement précisant les mesures à mettre en oeuvre pour chacun des zonages.



PPRMT Valenciennes

le PPRMT Valenciennes comprend également les documents graphiques suivants :

- une cartographie par commune des Indices représentant l'ensemble des connaissances acquises sur le phénomène au 1/5000^{ème}
- une cartographie par commune des Aléas au 1/5000^{ème}
- une cartographie par commune des Enjeux au 1/5000^{ème}





PPRMT Valenciennes

La consultation officielle

Services consultés:

- Communes et EPCI
- Conseil Général
- Conseil Régional
- Chambre d'Agriculture
- Syndicats d'assainissement, de gaz et d'eau potable
- Le Service Départemental d'Inspection des Carrières Souterraines (SDICS)
- La Direction de l'Environnement (DIREN)
- Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM)
- La Direction départementale de l'agriculture et des forêts (DDAF)



PPRMT Valenciennes

La consultation officielle

Délai de réponse des services consultés:

- 2 mois à compter de la réception de l'accusé de réception
- Sans réponse dans les délais, l'avis est réputé favorable



PPRMT Valenciennes

L'enquête publique

- Saisine du tribunal administratif
- Désignation du commissaire enquêteur sous les 15 jours
- Arrêté préfectoral d'organisation de l'Enquête Publique
- Publicité
- ↓ 15 jours
- **Enquête Publique**
- ↓ 1 mois + 15 jours suivant remarques
- Clôture de l'enquête
- ↓ 1 mois
- Transmission au préfet du rapport du commissaire enquêteur



PPRMT Valenciennes

Les modalités de communication avec les populations



PPRMT Valenciennes

- La plaquette de communication
- L'enquête publique
- Le site Internet



PPRMT Valenciennes

La plaquette de communication

Il est proposé de réaliser une plaquette informative sur le PPR et ses effets dont l'objectif est de permettre aux collectivités de communiquer vers leurs populations.





L'Enquête Publique

- Populations prévenues par des articles de presse et affichage en mairie informant du déroulement de l'enquête
- Des permanences du commissaire enquêteur dans les mairies concernées



Le site Internet

L'ensemble des documents est consultable sur le site Internet de la DDE du nord:

- www.nord.equipement.gouv.fr, rubrique Environnement et risques

